

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 18 janvier 2023.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 18 janvier 2023 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisius)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Érène)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Patrick Fillion (St-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	Mme Odile Roy (Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : Aucune

Personnes-ressources présentes : M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier  
M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie et d'organisation de secours  
M. Stéphane Pineault, directeur du service de développement

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2023-001 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 18 janvier 2023**

Le quorum étant constaté, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2023-002 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2023**

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 – Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de développement
  - 5.1. Adoption de la Politique FLI-FLS
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
  - 6.1. Acquisition d'un véhicule usagé de type camionnette pour le service de protection incendie – Adjudication de contrat
  - 6.2. Entente d'entraide avec la municipalité de Les Hauteurs
7. Gestion des matières résiduelles
  - 7.1. Projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui – Décision
8. Véloroute Desjardins
  - 8.1. Rapport des travaux d'entretien 2022 et demande de versement de l'aide financière provenant du MTQ
  - 8.2. Demande de financement au MTQ relative aux travaux d'entretien 2023
  - 8.3. Rapport des travaux d'amélioration 2022 et demande de versement de l'aide financière provenant du MTQ
9. Développement éolien
  - 9.1. Parc éolien Vents-du-Kempt - Partage des contributions volontaires sur TPI
  - 9.2. Partage et paiement des distributions reçues de la régie de l'énergie du BSL
10. Ressources humaines
  - 10.1. Greffier adjoint – Confirmation d'embauche
11. Adhésion au projet-pilote « L'économie sociale, j'achète ! » au Bas-Saint-Laurent
12. Projet Cadets 2023 de la Sûreté du Québec – Adoption de l'entente et désignation de signataire
13. Correspondance
14. Période de questions de l'assistance
15. Autres sujets

- 15.1. Prochaines rencontres – Rencontre de travail du 1<sup>er</sup> février à 19h30 et séance ordinaire du 8 février à 19h30
- 15.2. Petits établissements accessibles (PEA)
- 15.3. Refinancement d'un montant de 1 307 000 \$ pour les règlements 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09
- 16. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022 - ADOPTION**

#### **Résolution CM 2023-003      concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Georges Guénard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

#### **5.1 Adoption de la Politique FLI-FLS**

#### **Résolution CM 2023-004      concernant l'adoption de la politique d'investissement commune FLI/FLS**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter la politique d'investissement commune FLI/FLS 2023 de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

### **6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS**

#### **6.1 Acquisition d'un véhicule usagé de type camionnette pour le service de protection incendie – Adjudication de contrat**

#### **Résolution CM 2023-005      concernant l'adjudication de contrat pour l'acquisition d'une camionnette usagée pour le service incendie**

- |             |  |
|-------------|--|
| Considérant | que la MRC de La Matapédia est le donneur d'ouvrage pour l'acquisition d'une camionnette usagée pour le service incendie ;   |
| Considérant | que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette usagée pour le service incendie ;   |
| Considérant | que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :<br>- Garage JM Villeneuve inc., pour l'achat d'un véhicule Ford Super Duty F-250 SRW XLT 2019 (70 339 km) au montant de 71 853.62\$, taxes incluses ; |
| Considérant | que le responsable de l'appel d'offres a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet ;  |
| Considérant | que le contrat occasionne une dépense de 25 000 \$ et plus (taxes et tous frais applicables inclus) ;  |
| Considérant | que cette dépense est prévue au budget 2023 de la MRC par le biais de son fonds de roulement ;   |
| Considérant | que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.   |

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Marquis, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. D'accepter la soumission conforme du Garage JM Villeneuve inc., pour l'achat d'un véhicule Ford Super Duty F-250 SRW XLT 2019 (70 339 km) au montant de 71 853.62 \$, taxes incluses ;
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres [SÉ@O](#) ;
3. D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

## 6.2 Entente d'entraide avec la municipalité de Les Hauteurs

### **Résolution CM 2023-006** concernant la conclusion d'une entente mutuelle avec la municipalité de Les Hauteurs

- Considérant que le service incendie de la municipalité de Les Hauteurs peut intervenir en entraide sur notre territoire ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia peut intervenir en entraide dans la municipalité de La Rédemption avec la caserne de Les Hauteurs ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a préparé un projet d'entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie à intervenir entre les services incendie concernés.

En conséquence, sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia et M. Joël Tremblay, directeur général, à signer tous les documents pertinents à l'entente d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie et de sauvetage entre La MRC de La Matapédia et la municipalité de Les Hauteurs.

Adoptée.

## 7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 7.1 Projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui – Décision

#### **Résolution CM 2023-007** concernant l'option retenue pour le projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui

- Considérant que la MRC de La Matapédia a pour projet la relocalisation de l'écocentre d'Amqui dans le rang St-Paul ;
- Considérant l'estimation initiale des coûts de projet au montant de 1 910 476 \$ réalisée en 2020 et l'option initiale des architectes en 2021 au montant de 3 293 000 \$ ;
- Considérant la nécessité de revoir les coûts du projet afin d'en assurer la faisabilité ;
- Considérant que le conseil de la MRC a mandaté, en avril 2022, un comité pour réviser le projet et proposer des scénarios alternatifs pour en réduire les coûts ;
- Considérant que le comité a déposé au conseil de la MRC le 9 novembre dernier son rapport et qu'il recommande l'option B, qui consiste à déménager le bâtiment actuel de l'écocentre du rang St-Paul qui abriterait les bureaux et l'atelier, et à installer un méga dôme pour l'entrepôt ;
- Considérant que le conseil de la MRC s'est prononcé favorablement concernant cette recommandation.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Renaud Arguin, il est unanimement résolu que le conseil de la MRC :

1. Retienne l'option B pour le projet de relocalisation de l'Écocentre d'Amqui, soit la relocalisation du bâtiment de l'écocentre du rang St-Paul sur le terrain de la rue des Forges et l'installation d'un méga dôme pour l'entreposage ;
2. Mandate le service de génie de la MRC de La Matapédia pour :
  - Fournir une expertise technique et professionnelle concernant la réalisation des plans et devis et les processus d'appels d'offres rattachés au projet ;
  - Assurer la coordination du projet auprès des firmes impliquées en sous-traitance ;
  - Assurer le suivi des travaux auprès des entrepreneurs et fournisseurs ;
3. Vérifie la conformité du projet à la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Amqui et, le cas échéant, d'autoriser la direction générale de la MRC à adresser les demandes nécessaires visant les modifications à la réglementation.

Adoptée.

## 8. VÉLOROUTE DESJARDINS

### 8.1 Rapport des travaux d'entretien 2022 et demande de versement de l'aide financière provenant du MTQ

#### **Résolution CM 2023-008** concernant l'approbation du rapport des dépenses et revenus relatif aux travaux d'entretien réalisés sur le tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2022 et demande de versement du solde à recevoir de l'aide financière accordée

- CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006 ;
- CONSIDÉRANT l'existence du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » géré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du dossier de la Route verte ;

CONSIDÉRANT que le 18 mai 2022, la MRC de La Matapédia a déposé auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, une demande de subvention de 40 238,00 \$ dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements », relativement à l'année financière 2022-2023, afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien du tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que le 19 octobre 2022, le ministère des Transports et de la Mobilité durable accordait à la MRC de La Matapédia, une subvention de 40 238,00 \$ dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements », relativement à l'année financière 2022-2023, afin de financer en partie la réalisation des travaux d'entretien du tronçon matapédien de la Route verte effectués au cours de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2022, dans le cadre de l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût de 127 929,52 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Patrick Fillion, il est unanimement résolu :

1. D'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte réalisé au cours de l'année 2022, au montant de 127 929,52 \$ ;
2. De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable le versement du solde à recevoir de l'aide financière de 40 238,00 \$ accordée à la MRC de La Matapédia, le 19 octobre 2022, dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements », pour l'année financière 2022-2023, soit un montant de 8 048,00 \$.

Adoptée.

## **8.2 Demande de financement au MTQ relative aux travaux d'entretien 2023**

**Résolution CM 2023-009** concernant une demande de financement auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements »

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2023, la Véloroute Desjardins de La Matapédia, organisme mandaté par la MRC de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, compte réaliser des travaux d'entretien dudit tronçon matapédien de la Route verte pour un montant évalué à 85 200,00 \$ ;

CONSIDÉRANT que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la présente demande est de 53 kilomètres ;

CONSIDÉRANT que le tronçon matapédien de la Route verte est reconnu par la MRC de La Matapédia à titre d'équipement à caractère supralocal ;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia certifie par la présente que l'accès à ses aménagements cyclables est libre et gratuit pour tous les utilisateurs ;

CONSIDÉRANT l'existence du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » du ministère des Transports et de la Mobilité durable pouvant financer la réalisation d'un projet jusqu'à hauteur de 50 % des coûts admissibles audit programme ;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable au niveau du dossier de la Route verte.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu de procéder au dépôt d'une demande de financement d'un montant de 42 600,00 \$ au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements » au niveau de l'année financière 2023-2024, et ce en vue d'être en mesure de procéder, au cours de l'année 2023, à des travaux d'entretien de la Véloroute Desjardins, tronçon matapédien de la Route verte.

Adoptée.

### 8.3 Rapport des travaux d'amélioration 2022 et demande de versement de l'aide financière provenant du MTQ

#### **Résolution CM 2023-010 concernant l'approbation du rapport des dépenses et revenus relatifs aux travaux d'amélioration du tronçon matapédien de la Route verte réalisés au cours de l'année 2022 et demande de versement des aides financières accordées**

- CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006 ;
- CONSIDÉRANT l'existence du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements et Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif » ;
- CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du dossier de la Route verte ;
- CONSIDÉRANT que le 17 septembre 2021, la MRC de La Matapédia a déposé auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) », des demandes d'aide financière de 5 000,00 \$ et de 4 500,00 \$, respectivement dans le Volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements et le Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif, et ce afin de permettre la réalisation de travaux d'amélioration du tronçon matapédien de la Route verte ;
- CONSIDÉRANT que le 19 octobre 2022 et le 20 octobre 2022, le ministère des Transports et de la Mobilité durable accordait à la MRC de La Matapédia, des aides financières de 5 000,00 \$ et de 4 500,00 \$ demandées dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) », respectivement dans le Volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements et le Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif », relativement à l'année financière 2022-2023, afin de permettre la réalisation de travaux d'amélioration du tronçon matapédien de la Route verte au cours de l'année 2022 ;
- CONSIDÉRANT que la Véloroute Desjardins de La Matapédia a réalisé au cours de l'année 2022, dans le cadre d'amélioration du tronçon matapédien de la Route verte, des travaux au coût net de 195 320,50 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Patrick Fillion, il est unanimement résolu d'approuver le rapport des dépenses et revenus relatif à l'amélioration du tronçon matapédien de la Route verte réalisée au cours de l'année 2022, au montant net de 195 320,50 \$, et de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable, le versement des aides financières de 5 000,00 \$ et de 4 500,00 \$ accordées dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) », respectivement dans le Volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements et dans le Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif, et ce pour l'année financière 2022-2023.

Adoptée.

## 9. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

### 9.1 Parc éolien Vents-du-Kempt - Partage des contributions volontaires sur TPI

#### **Résolution CM 2023-011 concernant le partage des contributions volontaires 2022 - Parc éolien Vents du Kempt**

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Marcel Belzile, il est unanimement résolu d'approuver le partage et d'autoriser le versement des contributions volontaires perçues par la MRC de la Matapédia pour les éoliennes du parc éolien Vents du Kempt, situées sur les terres publiques intramunicipales (TPI,) selon les modalités de partage établies dans l'entente conclue entre les municipalités et la MRC. Les municipalités de la MRC ont droit à une somme de 693,48 \$ chacune, sauf la municipalité de Sainte-Marguerite-Marie qui reçoit une somme directement du promoteur du parc éolien.

Adoptée.

### 9.2 Partage et paiement des distributions reçues de la régie de l'énergie du BSL

#### **Résolution CM 2023-012 concernant le partage et le paiement des distributions reçues de la Régie de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent**

Sur proposition de M. Renaud Arguin, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est unanimement résolu d'autoriser le partage et le paiement aux municipalités participantes du deuxième versement des distributions provenant de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice financier 2022 comme suit :

Municipalités :	250 000 \$ (voir tableau pour la répartition par municipalités)
MRC (Redevances territoriales) :	0 \$
Total :	250 000 \$

Parcs éoliens communautaires du Bas-St-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)						
Partage des distributions nettes versées à la MRC de La Matapédia par la Régie de l'énergie du Bas-St-Laurent provenant des revenus d'exploitation des parc éoliens (règlements N° 2019-07, 2014-01, 2013-12 et 2013-06)						
Distributions - Deuxième versement- Décembre 2022						
Municipalité	RFU 2022	Proportion de la RFU totale	Décision des municipalités participation ou retrait	RFU des municipalité participantes 2022	Proportion de la RFU des municipalités participantes 2022	Montant net des distributions aux municipalités participantes 2022
1	2	3	4	5	6	7
Ste-Marguerite	12 328 217 \$	0.7921%	participation	12 328 217 \$	0.8423%	2 105.77 \$
Ste-Florence	22 290 848 \$	1.4322%	participation	22 290 848 \$	1.5230%	3 807.48 \$
Albertville	24 745 104 \$	1.5899%	participation	24 745 104 \$	1.6907%	4 226.69 \$
St-Léon-le-Grand	68 357 543 \$	4.3920%	participation	68 357 543 \$	4.6704%	11 676.08 \$
Lac-Humqui	50 455 888 \$	3.2418%	participation	50 455 888 \$	3.4473%	8 618.32 \$
Ste-Irène	51 665 373 \$	3.3195%	participation	51 665 373 \$	3.5300%	8 824.91 \$
Lac-au-Saumon	94 059 408 \$	6.0433%	participation	94 059 408 \$	6.4265%	16 066.19 \$
St-Alexandre-des-Lacs	20 318 810 \$	1.3055%	participation	20 318 810 \$	1.3883%	3 470.64 \$
St-Tharcisius	27 960 547 \$	1.7965%	participation	27 960 547 \$	1.9104%	4 775.91 \$
St-Vianney	31 372 914 \$	2.0157%	participation	31 372 914 \$	2.1435%	5 358.78 \$
Val-Brillant	92 316 708 \$	5.9314%	participation	92 316 708 \$	6.3074%	15 768.52 \$
Sayabec	148 073 946 \$	9.5138%	participation	148 073 946 \$	10.1169%	25 292.36 \$
St-Cléophas	23 504 880 \$	1.5102%	<b>Retrait</b>	- \$	0.0000%	- \$
St-Moïse	48 171 523 \$	3.0950%	<b>Retrait + fin retrait (-10%)</b>	43 354 371 \$	2.9621%	7 405.32 \$
St-Noël	20 596 956 \$	1.3234%	participation	20 596 956 \$	1.4073%	3 518.15 \$
St-Damase	33 919 086 \$	2.1793%	participation	33 919 086 \$	2.3175%	5 793.69 \$
TNO	64 473 389 \$	4.1424%	<b>Retrait</b>		0.0000%	- \$
Causapsca	142 818 325 \$	9.1761%	participation	142 818 325 \$	9.7579%	24 394.66 \$
Amqui	578 989 041 \$	37.2001%	participation	578 989 041 \$	39.5586%	98 896.54 \$
Ligne de vérification	1566 418 506 \$	100%		1463 623 085 \$	100.00%	250 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>1 556 418 506 \$</b>	<b>100%</b>		<b>1 463 623 085 \$</b>	<b>100%</b>	<b>250 000 \$</b>
			<i>Montant perçu de la Régie BSL 2e versement</i>			<b>250 000 \$</b>
			<i>Moins les redevances territoriales (non distribuables)</i>			
			<i>Montant à verser au fonds mesures soutien développem.</i>			- \$
			<i>Honoraires de gestions MRC</i>			- \$
			<i>Montant net à distribuer aux municipalités</i>			<b>250 000 \$</b>

Adoptée.

## 10. RESSOURCES HUMAINES

### Résolution CM 2023-013 concernant l'embauche de M. Pascal St-Amand à titre de greffier adjoint

Considérant que le poste de greffier adjoint est vacant à la suite de la nomination de M. Joël Tremblay à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un processus de recrutement afin de combler ce poste ;

Considérant qu'aux termes du processus, le comité de sélection recommande la candidature de M. Pascal St-Amand à titre de greffier adjoint.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu :

- De confirmer l'embauche de M. Pascal St-Amand à titre de greffier adjoint pour la MRC de La Matapédia ;
- Que les conditions de travail sont les suivantes :
  - Poste cadre permanent ;
  - Salaire : Échelon 4 de la grille salariale attribuée à ce poste ;
  - Entrée en fonction : 13 février 2023 ;
  - Autres conditions de travail : Celles prévues à la politique de relations de travail des employés cadre de la MRC de La Matapédia.
- Que le poste de conseiller en développement culturel fasse l'objet d'un affichage interne et externe.

Adoptée.

## 11. ADHÉSION AU PROJET-PILOTE « L'ÉCONOMIE SOCIALE, J'ACHÈTE ! » AU BAS-SAINT-LAURENT

Reporté.

**12. PROJET CADETS 2023 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ADOPTION DE L'ENTENTE ET DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE**

**Résolution CM 2023-014      concernant l'adoption de l'entente avec la Sûreté du Québec et la Ville d'Amqui pour le projet Cadets 2023 de la Sûreté du Québec**

Considérant      que le conseil de la MRC de la Matapédia a prévu à son budget 2023 un montant de 5 000 \$ représentant sa contribution au projet de Cadets policiers de la Sûreté du Québec pour l'été 2023 ;

Considérant      que le conseil de la MRC a pris connaissance et qu'il est en accord avec les clauses prévues à l'entente pour la mise en œuvre du projet pour l'année 2023.

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. D'approuver les termes de l'entente pour le projet Cadets 2023 de la Sûreté du Québec, sans l'option « heures bonifiées » ;
2. De désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, à titre de signataire de l'entente avec la Sûreté du Québec et la Ville d'Amqui pour la mise en œuvre du projet de Cadets policiers pour la saison estivale 2023 ;
3. De désigner M. Joël Tremblay à titre de personne-ressource pour la MRC, tel que prévu aux articles 3.1.1 et 7.1 de la présente entente.

Adoptée.

**13. CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée sur les tablettes des membres du conseil. Rien de particulier n'est observé sur cette correspondance.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

**15. AUTRES SUJETS**

**15.1 Prochaines rencontres – Rencontre de travail du 1<sup>er</sup> février à 19h30 et séance ordinaire du 8 février à 19h30**

Le conseil tiendra sa prochaine séance de travail le mercredi 8 février 2023 à compter de 19h30 et la séance ordinaire le 8 février 2023 à compter de 19h30.

**15.2 Petits établissements accessibles (PEA)**

**Résolution CM 2023-015      concernant le programme Petits établissements accessibles (PEA) de la SHQ**

Considérant      que la MRC désire introduire le programme Petits établissements accessibles à son offre de programme d'habitation ;

Considérant      que la MRC a reçu le 22 décembre dernier un document de modification de l'entente nommé : « Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité » de la SHQ.

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, que la MRC de La Matapédia :

1. Ratifie l'entente « Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité » déposée à la MRC le 22 décembre 2022 par la SHQ ;
2. Autorise Mme Chantale Lavoie, préfet a signé ladite entente pour et au nom de la MRC.

Le vote sur cette proposition est demandé par M. Marcel Belzile. Le résultat du vote est le suivant :

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
<b>Voix</b>	3	20
<b>Population</b>	2 709	15 081

Rejetée à la majorité.

**Résolution CM 2023-016      concernant le programme Petits établissements accessibles (PEA) de la SHQ**

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Patrick Fillion, il est unanimement résolu que la MRC de La Matapédia examine les modalités du prochain programme Petits établissements accessibles ou de tout programme équivalent et, le cas échéant, statue sur la pertinence que la MRC adhère audit programme.

Adoptée.

**15.3 Refinancement d'un montant de 1 307 000 \$ pour les règlements 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09**

**Résolution CM 2023-017 concernant une résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 307 000 \$ qui sera réalisé le 25 janvier 2023**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 307 000 \$ qui sera réalisé le 25 janvier 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2012-02	108 100 \$
2011-15	23 000 \$
2016-20	726 900 \$
2016-20	417 600 \$
2016-09	19 900 \$
2016-09	11 500 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est unanimement résolu :

1. Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
  - Les billets seront datés du 25 janvier 2023 ;
  - Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année ;
  - Les billets seront signés par le (la) préfet et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ;
  - Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	57 800 \$	
2025	60 700 \$	
2026	63 800 \$	
2027	67 100 \$	
2028	70 200 \$	(à payer en 2028)
2028	987 400 \$	(à renouveler)

2. Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**Résolution CM 2023-018 concernant une résolution d'acceptation de l'offre de financement pour un emprunt par billets de 1 307 000 \$ qui sera réalisé le 25 janvier 2023**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	18 janvier 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 janvier 2023
Montant :	1 307 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de La Matapédia a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 janvier 2023, au montant de 1 307 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

57 800 \$	4,37000 %	2024
60 700 \$	4,37000 %	2025
63 800 \$	4,37000 %	2026
67 100 \$	4,37000 %	2027
1 057 600 \$	4,37000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,37000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
57 800 \$	4,56000 %	2024
60 700 \$	4,56000 %	2025
63 800 \$	4,56000 %	2026
67 100 \$	4,56000 %	2027
1 057 600 \$	4,56000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,56000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
57 800 \$	5,05000 %	2024
60 700 \$	4,65000 %	2025
63 800 \$	4,45000 %	2026
67 100 \$	4,35000 %	2027
1 057 600 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,75100

Coût réel : 4,67791 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD VALLEE DE LA MATAPEDIA est la plus avantageuse;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité régionale de comté de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de CD VALLEE DE LA MATAPEDIA pour son emprunt par billets en date du 25 janvier 2023 au montant de 1 307 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée.

## 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution CM 2023-019 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu unanimement de lever la séance à 21h.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Chantale Lavoie, préfète

\_\_\_\_\_  
Joël Tremblay, greffier-trésorier